

Un Pôle risques technologiques pour la région

Dès avril 2002, le ministère en charge de l'environnement a décidé de renforcer les compétences techniques de l'inspection des installations classées par la création de pôles de compétences interdépartementaux sur les risques technologiques dans quelques régions pilotes. Ces pôles, constitués d'équipes d'ingénieurs et de techniciens ayant une solide expérience ou formation dans le domaine des risques industriels ont notamment vocation à exercer des tâches opérationnelles telles que participer à l'examen des études des dangers des établissements à risques majeurs, aux inspections approfondies de ces établissements et à servir d'appui technique à l'ensemble de l'inspection.

La région Nord Pas-de-Calais s'est vu dotée d'un pôle risques. Ce pôle Nord – Pas de Calais a vu ses effectifs atteindre 9 inspecteurs en 2004.

Chaque agent du pôle intervient, au côté des agents des équipes territoriales pour l'examen en binôme des études des dangers ainsi que comme soutien technique et réglementaire dans un ou plusieurs domaines de compétences : liquides inflammables, silos, stockages d'engrais...

De plus :

- le pôle participe à de nombreux groupes de travail nationaux (mise en œuvre des PPRT, gaz combustibles liquéfiés, liquides inflammables, ammoniac, silos, chimie fine, raffineries, engrais...),
- et en anime ou co-anime certains (peroxydes organiques, explosifs).

En outre, en 2006, les agents du pôle ont activement participé à l'expérimentation de la mise en œuvre du PPRT sur la plate-forme chimique de Mazingarbe (Société Artésienne de Vinyle et Grande Paroisse) et à de nombreuses interventions de formation ou d'information sur les risques industriels.